



VENT D'ANJOU INFOS

N°13- Edition spéciale élections du 12 mars 2010

Vent d'Anjou regroupe les associations Tigné Préservé, Vivre au Puy Notre Dame, Vigilance Environnement, Les Collines d'Antoigné, Don Quichotte 49, Briséole, Chavagnes Authentique, Luigné Authentique, et Plus belle notre Verzée, et diffuse de l'information sur l'éolien industriel dans Vent d'Anjou Infos.

La fédération Vent d'Anjou a interrogé les candidats aux élections régionales pour connaître leurs positions sur le développement indésirable de l'éolien industriel. Les fédérations des régions voisines, Centre, Poitou-Charentes et Basse Normandie ont fait de même. Voici les questions posées et les réponses.

Considérant :

- **l'option choisie par la Région des Pays de la Loire : Le développement de l'éolien industriel en zone rurale, est imposé comme une évidence et une obligation. La distance aux habitations est laissée à la discrétion des promoteurs. Très peu d'emplois seront créés.**

- **l'option de la fédération Vent d'Anjou :** Promouvoir l'ensemble des énergies renouvelables en dehors de l'éolien, et plus particulièrement **la biomasse**. En effet, cette dernière source d'énergie se situe au plus près des objectifs du développement durable dans l'ensemble de ses composantes économiques, sociales et environnementales. L'exploitation raisonnée de la biomasse permettra la **valorisation des nombreuses ressources agricoles** inutilisées de notre région, tout en offrant **de nombreux emplois locaux et pérennes** (voir l'expérience allemande).

Nous avons demandé à chaque candidat son engagement sur les 2 points suivants :

1. Tout projet d'éolienne industrielle devra obligatoirement être accompagné **d'un projet alternatif** proposé par un industriel reconnu dans sa spécialité (**biomasse**, solaire ou autre)
2. La contrainte d'une **distance minimale de 900 m entre les habitations et les machines**, afin de protéger les riverains, doit être définitivement imposée par la loi.

Les réponses sont les suivantes :

Le PS : Ni Jacques Auxiette ni Frédéric Beatse ne nous ont encore répondu. Sophie Saramito, n°2 du Maine et Loire fait parfois entendre sa différence en émettant des réserves sur l'éolien industriel. Mais la réponse officielle et très concrète nous est donnée dans le n°36 de février 2010 du bulletin de la Région : **la Région s'engage pour l'éolien industriel et distribue 500 000 euros (!!!) à l'association Adeo Pays de Loire qui « a vocation à fédérer et créer une dynamique autour de la filière. »** Pour la région Poitou-Charentes, **Ségolène Royal**, qui compte parmi ses colistiers des militants pro-éoliens, **n'a pas répondu**, alors qu'il est notoire que le photovoltaïque a sa préférence ; mais pour attirer l'électorat écologiste, la Région vaut bien un silence sur le sujet ! Le président socialiste de la Région Centre, François Bonneau répond de façon nuancée, et affirme qu'« *il n'est pas question de dénaturer le développement d'une industrie touristique dynamique* ». De même, le candidat PS de la région Basse Normandie, Jean-Pierre Godefroy, bien qu'il refuse de prendre position au sujet de l'éolien industriel, reconnaît que « *les installations ne doivent pas porter préjudice à l'habitat préexistant* ». Mieux encore, en région Midi-Pyrénées, Martin Malvy, président socialiste sortant, déclare être favorable à « *de nouveaux dispositifs (qui) doivent être mis en place afin de lutter contre le développement anarchique qui a pu se produire, et dont nous connaissons les nuisances engendrées pour les riverains* ». La région présidée par Jacques Auxiette n'a pas ces états d'âme : la distance aux habitations sera laissée à la discrétion des promoteurs ! **Il n'y a donc pas unanimité, au sein du PS, sur le sujet. L'engagement de la région Pays de la Loire en faveur de l'éolien industriel terrestre est donc très clairement celui de Jacques Auxiette.**

L'UMP : Christophe Béchu ne répond pas sur la distance des 900 m mais **s'engage fermement à ne pas encourager l'éolien industriel. Il a pris position**, à de nombreuses reprises, **en faveur des**

autres sources d'énergies renouvelables créatrices d'emplois locaux, et particulièrement de la biomasse. Les candidats UMP des régions Centre (Henri Novelli) et Poitou-Charentes (Dominique Bussereau), ont répondu ou fait des déclarations publiques dans les mêmes termes, avec les mêmes réserves sur l'éolien industriel, et des propositions pour la biomasse. En Basse Normandie, la tête de liste UMP (Jean-François Legrand) ne répond pas aux questions, mais déclare : « *l'éolien est à mes yeux une énergie renouvelable dépassée* ». Toutefois ce serait aller trop vite que de dire que cela reflète la position de l'UMP dans son ensemble : les habitants de Chavagnes connaissent en effet l'acharnement du député (UMP ?) Michel Piron à promouvoir une Zone de Développement Eolien dans le Layon ! **Il ne s'agit donc pas d'une prise de position de l'UMP, mais bien de l'engagement personnel de Christophe Béchu en faveur des autres énergies renouvelables et surtout de la biomasse.**

Le Modem a répondu à Vent d'Anjou en exprimant **ses réserves sur l'éolien et son soutien à des mesures de protection imposant des distances minimum.** Les prises de positions sont identiques dans les départements voisins, voire plus fermes dans la Vienne. Dans les autres régions, le Modem est resté silencieux. Connaissant l'engagement pour l'éolien industriel de nombreux dirigeants du Modem au niveau national, et notamment celui de Corine Lepage, **nous sommes cependant dubitatifs devant ces réponses locales.** D'autant plus que, dans le cadre de la campagne pour les régionales, **une délégation du Modem, emmenée par Patricia Gallerneau, s'est rendue, admirative, en pèlerinage au pied d'un parc éolien du Nord-Mayenne** (cf. Ouest France du 10 mars : l'éolien serait « une énergie renouvelable créatrice d'emplois ! »).

Le Front National a répondu en Pays de Loire, comme dans les régions voisines, en **rejetant totalement l'éolien industriel et en dénonçant les atteintes aux paysages ainsi que les nuisances dont sont victimes les ruraux.** Le **Parti de la France** est sur les mêmes positions.

Le Front de gauche n'a pas répondu en Pays de Loire mais exprime parfois sa position dans les régions voisines en **attaquant le subventionnement scandaleux d'une industrie qui ne crée pas d'emplois.** En réalité, la question divise les partis associés dans le Front de Gauche qui comporte malgré tout des défenseurs de l'éolien. C'est sans

doute le **Parti Communiste** qui émet les réserves les plus sérieuses et les plus constantes sur l'éolien industriel.

Europe Ecologie : ce parti ne répond pas à Vent d'Anjou, car il est au cœur du lobbying qui promeut l'éolien industriel. **Il a fait de cette source d'énergie un emblème de la lutte contre le nucléaire et contre le réchauffement climatique, alors que l'on connaît l'inefficacité de l'éolien contre l'un et l'autre.** Toutefois une partie des militants de ce parti commence à s'interroger, surtout en milieu rural, sur ce mode de production d'énergie, sur son efficacité, sur les méthodes des promoteurs et sur le financement de la filière. En témoigne la réponse officielle d'Europe Ecologie en Midi-Pyrénées : « les éoliennes oui... mais **pas n'importe comment ni n'importe où !** »

Vent d'Anjou rassemble des citoyens de toutes opinions politiques.

Nous venons de vérifier que la position des candidats aux élections régionales sur la prolifération de l'éolien industriel ne dépend pas de leur positionnement sur l'échiquier politique.

Il s'agit bien de leurs convictions personnelles forgées en étudiant les dossiers, et de leur courage à s'affranchir d'un lobby écologiste radical qui a fait alliance avec les promoteurs de l'éolien industriel. C'est pourquoi Vent d'Anjou ne donne pas de conseils précis à ses adhérents, mais leur rappelle que leur cadre de vie dépend en partie de ce scrutin.

Il est possible d'enrayer le développement de l'éolien industriel en Anjou.

Vous avez tous les éléments pour vous déterminer les 14 et 21 mars prochains.

Rejoignez-nous !
vent.d-anjou@laposte.net